

AGREMENT DE L'ACTIVITÉ DE GESTION DE PORTEFEUILLES DE VALEURS MOBILIÈRES POUR LE COMPTE DE TIERS D'UNE SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL RISQUE

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 16 février 2017, d'agrèer l'activité de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers de la Société d'Investissement à Capital Risque suivante :

BTE SICAR

Société d'Investissement à Capital Risque

Régie par Loi n° 1988-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement et la loi n° 1994-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Siège Social : 05 bis, rue Mohamed BADRA - 1002 Tunis

Capital Social : trois millions de dinars (3.000.000 DT)